

ACTION URGENTE

BAHREÏN. UN MILITANT DE L'OPPOSITION CONDAMNÉ A 15 ANS DE PRISON

Le défenseur des droits humains bahreïnite Naji Fateel a été condamné à 15 ans d'emprisonnement le 29 septembre 2013 pour sa participation au mouvement de jeunes opposants connu sous le nom de Coalition du 14 février. Lors de son procès, il a déclaré avoir été torturé et a montré les marques de torture visibles dans son dos.

Naji Fateel, défenseur des droits humains âgé de 39 ans, a été condamné le 29 septembre à 15 ans de prison par la 4^e chambre de la Haute Cour criminelle. Il était inculpé, entre autres, de « formation d'un groupe terroriste ayant pour but de suspendre la Constitution et de porter atteinte à l'unité nationale ». Naji Fateel a été arrêté le 2 mai à l'aube, sans mandat, à son domicile, dans le village de BaniJamra (nord-ouest de Bahreïn). Il a été détenu au secret pendant deux jours. Selon ses déclarations, il a reçu des décharges électriques sur des parties sensibles du corps, des coups de pied et de poing, ainsi que des menaces de viol, pendant son interrogatoire par la police. Son procès s'est ouvert le 11 juillet et, pendant l'audience, il a enlevé sa chemise pour montrer les marques de torture dans son dos.

Quarante-neuf autres personnes – dont une femme – ont été condamnées dans le cadre de la même affaire le 29 septembre. Reconnues coupables de participation à la Coalition du 14 février, elles ont reçu des peines d'emprisonnement allant de cinq à 15 ans. Le procès était loin de respecter les normes internationales, et a abouti à la condamnation de tous les accusés, pour la plupart par contumace. Aucune enquête n'a été menée sur les allégations de torture, qui n'ont pas été prises en compte par la Cour. Les condamnés ont fait appel.

Naji Fateel est détenu à la prison de Dry Dock depuis le 5 mai. Il purge également une peine de six mois d'emprisonnement prononcée le 22 mai par la Haute Cour criminelle pour « rassemblement illégal ». Il avait été arrêté une première fois le 14 février 2012, soit un an après les manifestations de grande ampleur qui ont eu lieu à Bahreïn, lors d'un défilé pacifique vers le carrefour Al Farouq (anciennement rond-point de la Perle), à Manama. Il avait été libéré sous caution le 17 avril 2012.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- exprimez votre préoccupation à propos de la condamnation de Naji Fateel à 15 ans de prison à l'issue d'un procès manifestement inéquitable ;
- appelez-les à diligenter sans délai une enquête indépendante sur les actes de torture qu'il aurait subis et à en traduire les responsables présumés en justice ;
- exhortez-les à le libérer à moins qu'il ne bénéficie d'un procès en appel pleinement conforme aux normes internationales d'équité et ne retenant à titre de preuve aucun élément arraché sous la torture.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 14 NOVEMBRE 2013 À :

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Office of HisMajesty the King
P.O. Box 555
Rifa'a Palace, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 1766 4587 (veuillez insister)

Formule d'appel : YourMajesty, / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)

Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa
Ministry of Interior
P.O. Box 13, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 1723 2661
Twitter : @moi_Bahrain

Formule d'appel : YourExcellency, / Monsieur le Ministre,

Copies à :

Ministre de la Justice et des Affaires islamiques

Shaikh Khalid bin Ali bin Abdullah Al Khalifa

Ministry of Justice and IslamicAffairs
P. O. Box 450, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 1753 1284

Courriel : minister@justice.gov.bh

Twitter : @Khaled_Bin_Ali

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 114/13. Pour plus d'informations : <http://amnesty.org/fr/library/info/MDE11/017/2013/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

BAHREÏN. UN MILITANT DE L'OPPOSITION CONDAMNÉ À 15 ANS DE PRISON

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Naji Fateel est membre du conseil d'administration de la Société des jeunes bahreïnites pour les droits humains. Par ailleurs, il est très actif sur Twitter et tient un blog sur lequel il dénonce des atteintes aux droits humains. Lors de défilés et de manifestations dans des villages, il a effectué des interventions portant sur les droits humains et encouragé les populations locales à surveiller les violations de ces droits et à recueillir des informations à leur sujet.

Depuis 2011, Naji Fateel est victime de harcèlement et de manœuvres d'intimidation et a reçu des menaces de mort (voir la nouvelle <http://www.amnesty.org/fr/news-and-updates/bahraini-activists-receive-threats-after-anonymous-death-call-2011-03-11> et les actions urgentes précédentes : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE11/016/2012/fr>, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE11/011/2012/fr>).

Deux ans après le soulèvement à Bahreïn, et loin des réformes annoncées en fanfare, des prisonniers d'opinion, dont certains ont été arrêtés pendant les manifestations, demeurent derrière les barreaux, et les droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion continuent d'être réprimés. Ces derniers mois, non seulement les prisonniers d'opinion n'ont pas été libérés, mais d'autres personnes ont été incarcérées simplement pour avoir osé exprimer leurs opinions sur Twitter ou lors de défilés pacifiques. Plusieurs femmes militantes ont aussi été arrêtées. Les tribunaux bahreïnites semblent plus soucieux de suivre la ligne gouvernementale que de proposer des recours utiles aux Bahreïnites et de faire respecter l'état de droit.

La Commission d'enquête indépendante de Bahreïn, établie par décret royal du 29 juin 2011, a été chargée d'enquêter sur les violations des droits humains ayant un lien avec les manifestations de 2011 et de les signaler. Lors de la publication du rapport de cette Commission, en novembre 2011, le gouvernement bahreïnite s'est engagé publiquement à mettre en œuvre les recommandations qui y étaient formulées. Ce document revenait sur l'attitude des autorités face aux mouvements de protestation de grande ampleur et évoquait un grand nombre d'atteintes aux droits humains. Entre autres recommandations essentielles, le rapport demandait aux autorités de demander des comptes aux responsables présumés de violations des droits humains – torture et recours à une force excessive, notamment –, ainsi que de mener des enquêtes indépendantes sur les allégations de torture.

Bon nombre des engagements pris par le gouvernement n'ont toutefois pas été tenus. La création de la Commission et la publication de son rapport ont été perçues comme une initiative sans précédent. Toutefois, près de deux ans plus tard, le gouvernement a anéanti tout espoir de réformes significatives en refusant de mettre en œuvre des recommandations essentielles en matière d'obligation de rendre des comptes ; il a notamment omis de lancer des enquêtes indépendantes, efficaces et transparentes sur les allégations de torture, d'autres mauvais traitements et de recours à une force excessive, et il s'est abstenu de poursuivre en justice toutes les personnes soupçonnées d'avoir donné l'ordre de commettre des atteintes aux droits humains. Pour plus d'informations, voir le document intitulé *Bahrain: Reformshelved, repressionunleashed* (index : MDE 11/062/2012), novembre 2012 (<http://amnesty.org/en/library/info/MDE11/062/2012/en>).

Le 28 juillet, à l'issue d'une session extraordinaire, le Parlement de Bahreïn a soumis 22 recommandations au roi Shaikh Hamad bin Issa al Khalifa en vue de durcir les sanctions prévues par la loi antiterroriste de 2006. Quelques jours plus tard, le roi a publié plusieurs décrets restreignant encore davantage la liberté d'expression ; ces décrets interdisent notamment tous les rassemblements publics, manifestations et sit-ins à Manama jusqu'à nouvel ordre et donnent des pouvoirs encore plus étendus aux forces de sécurité.

Le 9 septembre 2013, lors d'une session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, 47 États ont signé une déclaration commune exprimant leur grave préoccupation à propos des violations persistantes des droits humains à Bahreïn.

Nom : Naji Fateel

Homme

Action complémentaire sur l'AU 114/13, MDE 11/047/2013, 3 octobre 2013